



Le mot du président :

***Premier pouvoir ça va ! Deuxième pouvoir ça va !
Troisième pouvoir ... Bonjour l'abus de pouvoir !***

Les conseils municipaux se suivent et se ressemblent ... Malheureusement !

Le déni de démocratie et le manque de transparence continuent leur œuvre avec un maire qui, bien que se glorifiant de respecter la loi, décide d'écrire la sienne...

Un incident en apparence anecdotique, mais que nous avons décidé de vous raconter ici, tellement il est représentatif du "fonctionnement démocratique de Pompignac".

Ambiance !!

Suite aux votes finalisant chaque délibération, le maire décide de compter le vote de Florent Loddo (*absent excusé*) bien qu'aucun pouvoir signé du conseiller absent ne l'y autorise. Francis Massé interroge alors le maire et exige que ce pouvoir « invisible » mais que le maire déclare posséder soit montré à tous et déposé sur la table du conseil et que, dans le cas contraire, le vote de Florent Loddo ne soit pas pris en compte. Le maire tergiverse, tournicote et décrète finalement la régularité du vote allant jusqu'à dire « *ce pouvoir existe même si je ne l'ai pas ici* ». L'opposition réagit et reprecise la règle à respecter, celle qui concerne les pouvoirs en conseil municipal. Le maire s'engage alors à le retrouver d'ici la fin du conseil.

En fin de séance, Francis Massé réinterroge le maire qui ne peut pas davantage qu'en début de conseil, montrer cet hypothétique pouvoir.... L'élue de l'opposition exige alors que soient corrigés tous les votes enregistrés lors de ce conseil pour la majorité municipale et qu'1 voix en soit retirée (*soit 17 au lieu de 18*).

Le maire monte alors le ton, donne l'injonction à Francis Massé de s'asseoir (*comme on le ferait avec un enfant turbulent*), et fait cette remarque à dater dans les annales des conseils municipaux de Pompignac (*à moins que ce ne soit dans le bétisier de l'équipe en place*) :

« Un pouvoir, qu'il soit ou non sur la table est un pouvoir ! ». Denis Lopez- Conseil municipal du 15/12/2014- Pompignac ;

Nous attendons avec impatience le Procès Verbal de ce conseil municipal pour savoir si le maire aura finalement retrouvé la raison ou s'il maintiendra sa posture méprisante de la loi établie dans ce domaine. A moins que... d'ici le prochain Conseil Municipal un « pouvoir » en bonne et due forme, avec tampon, date, signature et tout et tout... ne sorte du chapeau magique du maire....

C'est ainsi que s'est terminé ce CM, sur cette note bien amère montrant combien le Maire s'arrange avec la loi alors qu'il lui plaît tant de la rappeler à ses opposants. Un maire qui préfère perdre encore un peu plus de crédibilité plutôt que de perdre une voix. Encore une pièce à verser dans le dossier « Manque de transparence » du premier magistrat de la commune. Nous y sommes habitués, certes, mais nous ne l'acceptons pas et continuerons à le dénoncer.

Compte Rendu du Conseil municipal :

Majorité : 13 Présents sur 18

- Excusés : Florent Loddo, Valérie Ganier, Françoise Capgrand, Mireille Ferréol (arrivée en retard), Françoise Immer.

Opposition : 4 présents sur 5 :

- Excusée : Christel Le divellec.

A l'ordre du jour 14 délibérations :

- Les 4 premières :

Il est de coutume que Pompignac vote son budget en mars/avril. Pour permettre à la commune de continuer de fonctionner et de travailler, les 4 premières délibérations portent sur l'autorisation donnée au maire d'engager les investissements de différents budgets pour les 4 premiers mois de 2015, en attendant le vote du budget primitif. Ces sommes représentent $\frac{1}{4}$ du montant total du budget (hors emprunts).

S'il s'agit là de délibérations « ordinaires », il est bon de préciser qu'ici encore, face aux questions de l'opposition, le maire répond soit à côté, soit retourne la question à ses interrogateurs comme étant nulle et non avenue.

Remarque : la commune de Tresses ainsi que la CDC ont déjà voté leur budget primitif pour 2015. Grâce à un débat budgétaire qui exige une grande transparence, le respect des élus (majorités et oppositions) et le respect des valeurs démocratiques. A bon entendeur ...

A noter :

- Nathalie Papet, conseillère d'opposition, regrette le peu d'informations chiffrées communiquées pour travailler sur les délibérations proposées aux votes permettant de vérifier les calculs et les sommes à voter. Elle exprime aussi combien il est difficile pour les Pompignacais de vérifier le fonctionnement des finances communales. Le maire répond, je cite : « **les gens qui me le demandent, on leur envoie un dossier...** ». Nous le remercions donc de sa largesse et allons officiellement lui faire la demande d'un dossier explicatif. Nous vous tiendrons informés de sa réception !
- Francis Massé, conseiller de l'opposition, demande quels seront les arbitrages budgétaires pour 2015, soulignant que de nombreuses municipalités environnantes ont travaillé dans ce sens et qu'en communauté des communes, 2 débats d'orientation budgétaires ont eu lieu en commissions auxquels s'est rajouté celui du dernier conseil communautaire. (ndlr : *Ironie du sort... les élus de Pompignac représentant de l'opposition au sein de la CDC, dont Denis Lopez, Françoise Immer et Florent Loddo y ont participé activement. Ces mêmes élus, dans la majorité municipale Pompignacaise ne veulent pas d'un débat d'orientation budgétaire au sein de leur conseil municipal. Faites ce que je dis... pas ce que je fais !*).
La réponse du maire à F. Massé : « *Dans aucune commune il n'y a eu de débat d'orientation budgétaire !* » Voilà encore une manière tout à fait personnelle de retranscrire la réalité !

Vote : pour :18 (dont 1 pouvoir abusif)/ **contre :5** (délibération 1 et 2)

pour : 18 (dont 1 pouvoir abusif)/ **abst :5** (délibérations 3 et 4)

- délibération pour subventions aux associations (*voir sur ce sujet notre point de vue exprimé lors du compte rendu du précédent conseil municipal*) :

Conseil Municipal du 15 décembre 2014

- Anamorphose : 230€
- Aérobie : 900 €
- Pala : 500 €

Vote : Unanimité

- convention GRDF : RAS

Vote : Unanimité

- Convention CNP : renouvellement du contrat avec la caisse nationale de prévoyance

Vote : Unanimité

- demande de subvention au titre de 2014 pour la sécurisation du centre bourg dans le cadre du passage de la voie communale à une voie départementale pour un coût global de 1 034 000 €. Nathalie Papet a demandé que soit communiqué un plan de financement prévisionnel de ce projet alors que Francis Massé a demandé où en était l'avancement du travail sur les fiches actions annoncées il y a longtemps maintenant par le Maire. Il a également démontré la nécessité d'une visibilité claire du projet de l'aménagement du bourg et demandé quand un plan d'aménagement d'ensemble serait présenté, afin de connaître, a minima, l'emplacement prévu pour les nouveaux équipements.

Philippe Destruel, Conseiller délégué a répondu que lors du prochain conseil, il y avait une forte probabilité pour que figure parmi les délibérations, celle qui présenterait (enfin !) la CAB (*Convention d'Aménagement du Bourg*) à la signature du maire. Rendez-vous est donc pris !!

Vote : pour 18 (dont 1 pouvoir abusif)/ **abst : 5**

- demande de subvention pour la zone humide de la station d'épuration : Sur ce dossier encore, Nathalie Papet, au nom de l'opposition regrette, une fois de plus qu'aucun descriptif des travaux n'ait été donné et que l'opacité (le brouillard !!) soit maintenue.

Vote : pour 18 (dont 1 pouvoir abusif)/ **abst : 5**

- Le conseil s'est terminé par les « **Porter à connaissance des décisions du maire le 26/11/2014** ». Une des décisions a retenu l'attention des élus d'opposition. Celle indiquant la réalisation d'un contrat de prêt souscrit à la Caisse des Dépôts de Consignations, pour un montant de **1 100 000 €** et affecté au financement de la nouvelle station d'épuration. Nathalie papet et Francis massé ont fait remarquer que le montant indiqué sur le document ne correspondait pas à la réalité des sommes votées (*Conseil municipal du 14 avril 2014*) :

Budget primitif : **313 057.02 €**

DBM 1: **186 942.98 €**

DBM 2: **46 000.00 €**

soit un montant total de **546 000 €.**

Après quelques échanges musclés, ni le maire, ni sa secrétaire générale n'ont été capables d'expliquer le différentiel, ni de donner de réponses cohérentes aux interrogations de l'opposition qui a expressément exigé une réponse claire et argumenté sous 48 heures.

Il est également coquasse de souligner que le maire, pour se dégager de son embarras, a déclaré que ce prêt concernait le budget 2015 alors qu'il indique très clairement dans le « Porter à connaissance » la date du **26 11 2014**.

Bravo à nos élus de l'opposition pour leur travail sérieux et assidu dans les conditions difficiles qui sont les leurs.